

**COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*

**Séance du 29 octobre 2018**

Le vingt-neuf octobre deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

**Présents :** - M. MARTINEZ Gérald - Mme. BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents :** M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**A assisté à la réunion :**  
Chantal CALVAT Secrétaire de Mairie

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

**BUDGETS**

- Décisions modificatives
- Admission en non-valeurs

**ASSOCIATIONS**

- Subventions 2018 (suite)
- Aide aux sinistrés de l'Aude

**ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE**

- Mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale en partenariat avec le Parc National des Ecrins

**CRECHE POLICHINELLE**

- Renouvellement Bail
- Loyer

**BIBLIOTHEQUE**

- Convention de collaboration avec la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes

**BIEN VACANT SANS MAITRE**

- Convention avec la SAFER et les Communes Forestières pour le lancement de la procédure

**SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Rapport annuel du Maire

- Tarifs et redevances

**PLU**

- Modifications au PLU

**RACCORDEMENT ELECTRIQUE / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- Autorisation de raccordement au branchement électrique communal situé Parking Route d'Anelle par la société NIC ALL EVENTS
- Installation d'un manège sur l'esplanade

**SECOURS SUR PISTES**

- Tarifs 2017-2018
- Conventions

**SYNDICAT MIXTE DES STATIONS VILLAGES DU CHAMPSAUR**

- Approbation des dates d'ouverture et de fermeture de la station de St-Léger
- Transfert du tapis de liaison au Syndicat Mixte

**QUESTIONS DIVERSES****★1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOUT 2018**

Le Compte-rendu de la séance est soumis à l'approbation de l'assemblée :  
Avis favorable à l'unanimité

**★2 DELIBERATION N°45/2018 : Budget communal Décision modificative n°1/2018**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6135 : Locations mobilières		12 000.00 €		
D 615231 : Voirie	17 000.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>17 000.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>		
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		5 000.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>5 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>17 000.00 €</b>	<b>17 000.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2152-377 : SIGNALÉTIQUE		3 500.00 €		
D 21571-404 : TRACTEUR POLY EQUIPEMENT AN	18 520.00 €			
D 2158-343 : Parking FdN+Patinoire+Tapis+stad		15 000.00 €		
D 2184-365 : JEUX POUR JARDIN ENFANTS		20.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>18 520.00 €</b>	<b>18 520.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>18 520.00 €</b>	<b>18 520.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Avis favorable à l'unanimité

**✳3 DELIBERATION N°46/2018 : Budget annexe AEP Décision modificative n°1/2018**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6061 : Fourm. non stockables (eau, é..		10 000.00 €		
D 61523 : Réseaux	636.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>636.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>		
D 678 : Autres charges exceptionnelles		636.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>636.00 €</b>		
R 706121 : Redev modernisat° réseau collect				10 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>				<b>10 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>636.00 €</b>	<b>10 636.00 €</b>		<b>10 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2158-002 : PROTECTION CAPTAGES		100.00 €		
D 2158-13 : AEP DIVERS	100.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>100.00 €</b>	<b>100.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>100.00 €</b>	<b>100.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>10 600.00 €</b>		<b>10 000.00 €</b>

**Avis favorable à l'unanimité**

**✳4 DELIBERATION N°47/2018 : Budget Communal : Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2012 à 2016**

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de ST JEAN ST NICOLAS a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la commune de ST LEGER LES MELEZES sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Les recettes à admettre en non-valeur sont les suivantes :

Exercice 2012 :	objet Secours sur pistes	Montant	420,00 €
Exercice 2014 :	objet Secours sur pistes	Montant	420,00 €
Exercice 2016 :	objet Encarts publicitaire	Montant	55,00 €

**Avis favorable à l'unanimité**

**✳5 DELIBERATION N°48/2018 : Subventions octroyées aux divers organismes et associations : Année 2018 suite**

Monsieur le Maire propose de compléter la liste des subventions accordées pour l'année 2018 comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la subvention attribuée en 2018
<i>Subventions accordées par délibérations 37 et 41 /2018</i>	12 030 €
Associations des commerçants de St-Léger	500 €
Comité des Fêtes	4 000 €
Association des Amis de Léo	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 030 €</b>

**Audrey Maupetit signale qu'il a été demandé aux associations de faire leur demande de subvention en bonne et due forme, que cela n'est pas forcément respecté et qu'il faudrait que tout le monde se plie au formalisme requis dans un souci de transparence et d'équité**  
**Avis favorable à l'unanimité.**

**☆6 DELIBERATION N°49/2018 : Appel à la solidarité pour les communes sinistrées de l'Aude**

Devant les conséquences dramatiques des intempéries du 15 octobre 2018 pour plusieurs communes de leur département, l'association des maires de France a lancé un appel à la solidarité pour venir en aide aux communes sinistrées. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une aide d'urgence de 450 €.

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆7 DELIBERATION N°50/2018 : Atlas de la Biodiversité Communale**

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un Atlas de Biodiversité Communale(ABC) qui sera réalisé avec l'appui du Parc national des Ecrins. Il présente le contenu du programme et précise ses principaux objectifs.

L'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) a pour objectif de mieux connaître la biodiversité communale, d'identifier les enjeux et de proposer des pistes d'actions communales prenant en compte et valorisant cette biodiversité. Ce travail d'acquisition de connaissance et d'analyse des enjeux et pistes d'actions est fait de manière partagée et participative via la sensibilisation et la mobilisation d'élus et acteurs locaux ainsi que des habitants ; un comité de suivi communal anime et suit la démarche ; des sorties et animations sont proposées aux habitants et scolaires.

**Avis favorable à la majorité (5 pour, 1 contre : Théo VINCENT, 1 abstention : Martine SALSANO)**

**☆8 DELIBERATION N°61/2018 : Contrat de bail à usage civil afférent à l'immeuble communal cadastré section ZD n° 426**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu d'un bail de location signé le 09.12.2003 (Délibération du Conseil Municipal du 05.12.2003), L'association POLICHINELLE, crèche-halte-garderie, disposaient des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment Services Publics Montagne. Par délibération du 13 octobre 2006, le Conseil Municipal avait suspendu le loyer dont l'association était redevable pour l'année 2006. A l'issue de l'année 2006, les modalités de location devaient être revues, ceci n'a jamais été fait et l'association POLICHINELLE a déménagé dans de nouveaux locaux communaux aménagés et plus spacieux le 24 novembre 2008. Aussi, il convient de définir les nouvelles modalités de cette mise à disposition par un contrat de bail à usage civil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de donner en jouissance à l'association POLICHINELLE, les locaux situés au rez-de-chaussée de l'Immeuble l'Ecureuil parcelle ZD 426, dans le cadre d'un bail à usage civil conclu pour une durée de six années reconductible et un loyer annuel de 13 000 euros.

**Avis favorable à l'unanimité**

**★9 DELIBERATION N°51/2018 : Convention de collaboration avec la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Bibliothèque Départementale concernant la mise en place d'une nouvelle convention de collaboration dans le cadre du Plan de développement de la Lecture Publique. Il précise que la présente convention a pour objet de définir les conditions de collaboration avec la Bibliothèque Départementale en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque. Les principaux changements de cette convention sont notamment la signature de la convention par les bénévoles qui s'occupent de la Bibliothèque et la formation de ceux-ci.

**Avis favorable à l'unanimité**

**★10 DELIBERATION N°52/2018 : Délibération sur la mise en place d'une convention de concours technique de maîtrise des biens vacants et sans maître avec la SAFER 05 et les Communes forestières 05**

Pour accroître le patrimoine foncier de la commune de ST-LEGER-LES-MELEZES, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural et l'Association Départementale des Communes Forestières proposent d'assister la collectivité dans la mise en œuvre de procédures de biens vacants et sans maître, sur les parcelles identifiées, en les incorporant, à l'issue de la procédure, dans le domaine privé communal.

La SAFER et les Communes forestières proposent la signature d'une convention définissant les modalités de leurs interventions.

Cette convention a pour objectif commun de dynamiser l'agriculture locale et l'activité forestière, à partir de tout ou partie des biens incorporés :

- En utilisant les biens pour mettre en œuvre une restructuration foncière,
- En mettant à disposition tout ou partie des biens à des exploitants agricoles,
- En rétrocédant éventuellement tout ou partie des biens à des exploitations agricoles,
- En mettant en gestion tout ou partie des biens de nature forestier pouvant relever du régime forestier

La convention pourra également favoriser la restructuration de la propriété forestière publique et privée sur la commune.

Cette convention porte sur les différentes phases de la procédure de biens vacants et sans maître, du travail de repérage cartographique, d'identification du bien à son incorporation dans le domaine communal.

La SAFER et les Communes forestières, en partenariat avec la commune, réalisera ensuite une phase opérationnelle qui permettra de restructurer ou rétrocéder les biens incorporés au profit de personnes privées, ayant identifiées comme porteur de projets agricoles et forestiers sur le territoire communal ou de les mettre en gestion.

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆11 DELIBERATION N°53/2018 : Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆12 DELIBERATION N°54/2018 : Fixation du prix de l'eau : tarifs et redevances**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1, Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE de maintenir** les tarifs annuels du rôle de l'eau comme suit, à compter du **1<sup>er</sup> MARS 2019 :**

**A – PRIME FIXE à échoir,** selon la gamme de diamètres de compteurs :

<u>Diamètres compteurs</u>	<u>Prime fixe annuelle</u>
15 mm	96,00 €
20 mm	139,10 €
30 mm	210,50 €
40 mm	247,00 €

**B – TARIF au m3 consommé à terme échu :** 0,10 € le m3

- **DECIDE de maintenir** les tarifs des frais liés aux services AEP comme suit, à compter de ce jour :

**C – FRAIS LIES AUX SERVICES AEP**

- 1 – Frais de dossier pour l'accès au service de l'eau: 30,00 €
- 2 – Pénalité en cas de non-possibilité de relève du compteur durant deux périodes consécutives : 200,00 €
- 3 – Frais de fermeture et d'ouverture de l'alimentation en eau pour convenance personnelle : 30,00 €

- **APPROUVE les tarifs annuels des redevances au rôle de l'eau comme elles sont fixées par les Organismes Publics (Agence de l'Eau), à compter du 1er JANVIER 2019 :**

**D – REDEVANCES :**

- 1 – REDEVANCE de POLLUTION (Pollution domestique)  
(Exonération pour exploitations agricoles munies d'un comptage séparé): 0,27 €/m3
- 2 – REDEVANCE de POLLUTION (Modernisation des réseaux) : 0,15 €/m3
- 3 – REDEVANCE de PRELEVEMENT : 0,15 €/m3
- 4 – REDEVANCE forfaitaire pour les réseaux assainissement 16 €

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆13 Modifications au PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite engager une modification du PLU.

**☆14 DELIBERATION N°55/2018 : Autorisation de raccordement au branchement électrique communal situé Parking Route d'Ancelle par la société NIC ALL EVENTS**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 11 décembre 2014, 12 novembre 2015, 1<sup>er</sup> décembre 2016 et 04 décembre 2017 et indique que la société NIC ALL EVENTS représentée par Monsieur MILOTCHEVITCH NICOLAS a renouvelé sa demande d'autorisation de raccordement au branchement électrique communal situé sur le parking route d'Ancelle pendant la saison hivernale 2018-2019. Monsieur le Maire propose d'accepter ce branchement moyennant le remboursement à la commune du coût du branchement électrique et de la consommation réelle constatés en fin de saison sur la base d'un abonnement EDF – tarif bleu – 36 kVa.

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆14 Installation d'un manège sur l'esplanade**

Monsieur le Maire informe que le manège de Mme JUANEDA a été vendu et qu'il ne sera pas réinstallé cette saison sur l'esplanade.

**☆15 DELIBERATION N°56/2018 : Tarifs pour les secours sur piste 2018 / 2019**

Sur proposition de son Président et après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **décide de reconduire**, comme suit, les tarifs des interventions de secours en barquette des accidentés sur les pistes de ski, pour la saison **2018-2019**, à savoir :
  - a) **Intervention sans barquette** Zone comprise entre le plateau de Libouze et le sommet du Cuchon = **220,00 Euros net**
  - b) **Intervention sans barquette** Zone comprise entre le bas de la station et le plateau de Libouze = **140,00 Euros net**
  - c) **Intervention sans barquette** Zone hors-pistes (station supérieure) pour tout accidenté dans un secteur non soumis au contrôle de sécurité = **420,00 Euros net**
  - d) **Intervention avec barquette** Zone comprise entre le plateau de Libouze et le sommet du Cuchon = **270,00 Euros net**
  - e) **Intervention avec barquette** Zone comprise entre le bas de la station et le plateau de Libouze = **210,00 Euros net**
  - f) **Intervention avec barquette** Zone hors-pistes (station supérieure) pour tout accidenté dans un secteur non soumis au contrôle de sécurité = **470,00 Euros net**
  - g) **Intervention au poste de secours** = **50,00 Euros net**

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆16 DELIBERATION N°57/2018 : TRANSPORT en ambulance - Tarifs des interventions de secours en ambulance des accidentés sur les pistes de ski – Hiver 2018-2019.**

Sur proposition de son Président et après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire, comme suit, les tarifs des interventions de secours en ambulance des accidentés

sur les pistes de ski, pour la saison 2018-2019, tels qu'ils ont été proposés par la SARL AMBULANCES BERTRAND située à Chabottes (HA), à savoir :

↳ <b>TRANSPORT en ambulance vers un cabinet médical</b>	=	<b>150.00 €</b>
↳ <b>TRANSPORT en ambulance à l'Hôpital de GAP</b> (du cabinet médical au centre hospitalier ou du poste de secours au centre hospitalier)	=	<b>180.00 €</b>

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆17 DELIBERATION N°58/2018 : Convention avec le S.A.F. - Tarifs des secours hélicoptérés pour la saison 2017-2019 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le S.A.F. relative aux secours hélicoptérés dans les Hautes-Alpes pour la saison 2018-2019 (*du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019*).

Dans le but de valider les termes de cet accord (*du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019*) et les tarifs proposés, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles. Ainsi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, établit que les tarifs pour l'année 2018-2019 seront de 56.80 Euros la minute.

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆18 DELIBERATION N°59/2018 : Approbation des dates d'ouverture et de fermeture de la station de St-Léger-Les Mélèzes – saison 2018-2019 -**

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Stations villages du Champsaur en date du 04 avril 2018 invitant les communes à approuver les dates d'ouverture et de fermeture de leur station ou à préciser leurs attentes de service et s'engager à assumer financièrement le déficit d'exploitation éventuel correspondant pour la saison 2018-2019.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les dates suivantes pour la station de St-Léger-Les-Mélèzes :

**Ouverture : 22 décembre 2018**

**Fermeture : 31 mars 2019**

Il précise les attentes de service suivantes : Ouverture en fonction de la clientèle présente et de la qualité de l'enneigement et s'engage à assumer financièrement le déficit d'exploitation éventuel correspondant.

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆19 DELIBERATION N°60/2018 : Transfert du tapis de liaison au Syndicat Mixte**

Monsieur le Maire rappelle la proposition de la commune en date du 10 octobre 2017 de transférer le tapis de liaison au Syndicat Mixte des Stations villages du Champsaur à condition que son accès reste gratuit de 9h à 10h et de 16h à la fermeture de la station. Il indique que le Syndicat Mixte des Stations villages du Champsaur en date du 13 octobre 2017 a approuvé le principe de transfert de ce bien et le maintien d'un accès gratuit aux heures proposées et qu'il convient de valider cet accord afin de rédiger les actes nécessaires.

**Avis favorable à l'unanimité**



## ✧20. QUESTIONS DIVERSES

### **Prolifération de chats errants sur la commune**

Plusieurs personnes sont venues signaler en mairie la présence de chats qui divaguent sur la commune et qui causent des dégâts plus ou moins importants. Une mobilisation contre la prolifération a également été signée par plusieurs habitants du quartier de Combebelle demandant la stérilisation des animaux mais s'opposant à l'euthanasie.

**Monsieur le Maire indique qu'il va prendre les attaches de la SPA pour résoudre ce problème.**

### **Site internet**

Suite au transfert de compétence de l'office de tourisme, la page internet présente sur le site de St-Léger et réservée à la mairie va disparaître.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la création d'un site propre à la commune ou de tout autre moyen de communication numérique.**

### **Poste animation/événementiel**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur CARIOU ne renouvelera pas son contrat au service animation de la commune et qu'il convient de lancer un appel à candidature pour son remplacement.

**Madame MAUPETIT en charge du dossier s'occupera du recrutement.**

### **Travaux divers**

Suite aux demandes des riverains, il conviendrait de réaliser plusieurs petits aménagements sur le village :

- Protection du ruissellement des eaux aux abords de la copropriété des Hauts-Mélèzes II par la pose bordures,
- Déplacement du radar pédagogique route de Chabottes afin de sécuriser la sortie de la résidence de la petite Autane et afin de pallier au problème d'ensoleillement du capteur solaire en hiver,
- Sécurisation de l'entrée du lotissement la Clape par un panneau « ralentir enfant »,
- Aménagement de l'accès au trottoir le long du mur de la piste de luge par la pose d'une main courante,
- Installation de bancs publics

Monsieur le Maire indique que la plupart de ces travaux sont réalisables par les services techniques de la piscine.

**Le Conseil Municipal demande que ceux-ci fassent établir les devis nécessaires pour l'achat des matériaux et le cas échéant qu'ils réalisent les travaux nécessaires.**

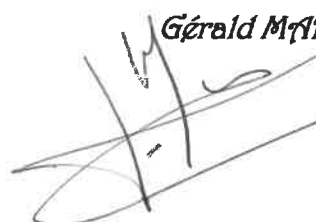
*La séance est levée à 22h50*

*La secrétaire de séance*

*Audrey MAUPETIT*

*Le Maire*

*Gérald MARTINEZ*



00000198